# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

# Arts et techniques de la bijouterie joaillerie option bijouterie-sertissage

Le CAP prépare au métier de bijoutier-joaillier. Celui-ci doit être capable de concevoir, dessiner, estimer un bijou, mais également de le fabriquer par la fonte des métaux, la composition des alliages, la réalisation de maquette, le perçage, le fraisage, le sertissage et le polissage.
Le titulaire du C.A.P. est un professionnel qui maîtrise l'exécution du bijou et du joyau.
Le sertisseur spécialité de ce CAP ajuste et enchâsse les pierres sur les métaux précieux.
Le titulaire de ce CAP peut concevoir la totalité du bijou ou faire de petits travaux de réparation. Il connait les métaux, les gemmes et perles ainsi que les techniques d'assemblage simples lui permettant d'effectuer avec précision et minutie ces réalisations.
Dans l'option sertissage, l'élève apprend à fixer la pierre, la perle ou tout autre matériau sur la partie métallique du bijou. Il sait choisir les sertissages les plus adaptés aux gemmes. Il contrôle l'état des supports et des pierres avant de positionner celles-ci selon leur forme et leur couleur. Il maîtrise tous les types de sertissages : sertis traditionnels (clos, grains, à griffes) ou mécaniques.
Précis et minutieux, le bijoutier-joaillier doit avoir une sensibilité artistique, un sens des volumes qui lui permet de reproduire et réparer des bijoux anciens, comme d'imaginer ses propres créations.
Ses connaissances dans les domaines techniques de la bijouterie en font un professionnel reconnu.

## Débouchés

Au terme de son cursus, le titulaire du brevet des métiers d'art pourra intégrer la vie professionnelle.
Le titulaire du C.A.P exerce son métier sous l'autorité et l'encadrement du responsable d'atelier, de l'artisan (ou du chef d'entreprise). Dans l'entreprise, après plusieurs années d'exercice professionnel, il pourra se voir confier des tâches plus complexes.

## Accès à la formation

Après une classe de 3ème

**Qualités requises**

- Patience
- Précision du geste at attention constante
- Gout pour la création
- Sens artistique
- Vision dans l'espace

## Programme

| Grille horaire (a) | 1ère année | 2ème année |
|---|---|---|
| Enseignement professionnel | 333h30 | 312h |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention (b) | 43h30 | 39h |
| Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b) | 43h30 | 39h |
| Réalisation d'un chef d'œuvre(c) | 87h | 78h |
| Prévention Santé Environnement | 43h30 | 26h |
| Français, Histoire-Géographie | 43h30 | 39h |
| Enseignement moral et civique | 14h30 | 13h |
| Mathématiques – Physique-Chimie | 43h30 | 39h |
| Langue vivante | 43h30 | 39h |
| Arts appliqués et culture artistique | 29 | 26h |
| Education physique et sportive | 72h30 | 65h |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation | 101h30 | 91h |
| Période de formation en milieu professionnel (semaines) | 6 à 7 | 6 à 7 |

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

## Enseignements professionnels

- Arts appliqués : dessin artistique, dessin technique.
- Connaissance des matériaux : métaux précieux, gemmes, Analyse des pierres et des supports
- Organisation d'un atelier, connaissance des outils et des machines.
- Techniques de préparation, de finition, de séparation, d'assemblage et de mise en forme.
- Histoire de l'art et du bijou
- Vie sociale et professionnelle
- Ajustage
- Vérification et garantie de la bien facture du sertissage

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

## Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.
La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.
Pour le CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de production.

## Examen

**Unités professionnelles :**

- Analyse d'une situation professionnelle : coeff. 6 (dont 1 pour vie sociale et professionnelle)
- Réalisations techniques : coeff. 10

**Unités d'enseignement général :**

- Français, histoire–géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff.1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

## Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

**Principales poursuites d'études**

- Brevet des Métiers d'Art (BMA) Bijou option bijouterie sertissage
- Brevet des Métiers d'Art (BMA) Bijou option bijouterie joaillerie
- Mention complémentaire (MC) joaillerie

**Pour connaitre les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.**

## Ou se former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

## En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse**